



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION  
INTERDEPARTEMENTALE  
DES ROUTES  
ATLANTIQUE

District de GIRONDE

**AUTOROUTES A660 et A63**

**Travaux de signalisation directionnelle**

**de la bretelle Bayonne/Arcachon dans l'échangeur n° 22 de l'A63**

**Commune de Mios**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE

---

**VU** le code de la route,

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I huitième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, modifiée,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2016 portant délégation de signature au Directeur Interdépartemental des routes Atlantique,

**VU** le dossier d'exploitation,

**VU** l'avis réputé favorable au 10 mars 2016 de Monsieur le Capitaine, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gironde,

**VU** l'avis favorable du 26 février 2016 de Monsieur le commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Biganos,

**VU** l'avis favorable du 26 février 2016 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,

**VU** l'avis réputé favorable au 10 mars 2016 de Monsieur le maire de Mios,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la réalisation des travaux de signalisation directionnelle sur la bretelle Bayonne/Arcachon dans l'échangeur n°22 de l'autoroute A63 sur la commune de Mios, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

## A R R Ê T E

**ARTICLE PREMIER** – Afin de réaliser les travaux ci-dessus cités,

**du jeudi 17 mars 2016 à 9h00 au vendredi 18 mars 2016 à 16h00 :**

Fermeture de la bretelle de liaison A63/A660 sens Bayonne/Arcachon dans l'échangeur n°22

La circulation peut être interdite sur la bretelle de liaison A63/A660 sens Bayonne/Arcachon dans l'échangeur n°22, sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par l'A63 sens Bayonne/Bordeaux, demi-tour à l'échangeur n°23 via la RD5 et retour sur l'A63 sens Bordeaux/Bayonne, la bretelle de sortie de l'A63 sens Bordeaux/Bayonne dans l'échangeur n° 22 et l'A660 sens Bordeaux/Arcachon.

**ARTICLE 2** – Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière susvisée.

**ARTICLE 3** – La mise en place, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire sont à la charge de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (District de Gironde, CEI de Mios).

**ARTICLE 4**– Le présent arrêté est affiché dans la commune de Mios, par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 5** –

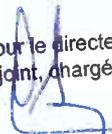
- Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde,
- Monsieur le Capitaine, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de la Gironde,
- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Biganos,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde,
- Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Atlantique,
- Monsieur le Maire de Mios,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux, le

**14 MARS 2016**

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes Atlantique

Pour le directeur,  
Le directeur adjoint, chargé de l'exploitation  
  
Didier BUREAU